

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes a note about transport prices for various routes.

FRANCE. — Paris, le 7 JUIN.

On assure que dimanche prochain, 10 juin, le roi passera la revue de la garde nationale.

On dit que l'on n'est pas encore décidé sur l'endroit où la revue sera passée. Il n'est plus du tout question, comme on le pense bien, des boulevards.

Chaque heure amène en quelque sorte un courrier de Belgique à Neuilly. En voyant une telle activité entre les cabinets de Bruxelles et de Paris on comprend de quelle importance le chemin de fer serait pour les deux familles.

La chambre des pairs, sur la demande de MM. les ministres, a ajourné à mardi prochain la discussion sur la loi concernant l'état-major-général de l'armée.

Il a été annoncé que le rapport de M. Roy, sur la question de la conversion des rentes, serait fait vendredi ou samedi prochain.

Dans la discussion sur les affaires d'Alger, tout le monde à-peu-près dit bien qu'il veut la conservation de nos possessions en Afrique; mais parmi les conservateurs, que de personnes qui ne feraient pas pis, si elles voulaient détruire! Un pays stérile et desséché, a dit M. Duvergier de Hauranne, une population que la guerre ne peut pas vaincre, que la civilisation ne peut pas subjuguier; voilà l'Afrique: et nous-mêmes qui voulons fonder un établissement, que sommes-nous? Un peuple qui ne sait pas coloniser, parce que nous ne sommes ni assez prudents, ni assez fermes, ni assez persévérans pour cela.

M. Duvergier prétend cependant qu'il ne veut pas abandonner Alger. Quelques comptoirs armés sur la côte; autour de ces comptoirs un peu de terre pour nourrir les habitants. Réduite à ces termes, la conservation d'Alger lui semble sans danger.

M. Bresson a répondu à M. Duvergier de Hauranne, qu'il a accusé de compromettre la sécurité de notre conquête. Il a ajouté que le traité de la Tafna avait donné à Abd-el-Kader une puissance formidable, et qu'il fallait rétablir Achmet-bey pour contrebalancer cette puissance. La chambre a accueilli ces insinuations par des murmures.

M. Bresson a conclu en faveur d'un système d'établissement maritime protégé par une forte colonisation.

M. Molé a succédé à M. Bresson, et a repoussé la solidarité des opinions émises par cet orateur sur le traité de la Tafna. M. le président du conseil a protesté de ses intentions en faveur du maintien et du développement de la colonie.

Après une explication de M. le maréchal Clauzel sur une question personnelle, M. le général Leydet a prononcé contre la colonie un discours que la chambre a peu écouté, et la discussion a été renvoyée à demain.

Le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi du chemin de fer de Paris à Rouen, au Havre et à Dieppe par les plateaux a été déposée hier sur le bureau de la chambre des députés. La commission propose l'adoption pure et simple du projet de loi.

Les envoyés d'Abd-el-Kader ont quitté Paris il y a quelques jours.

FEUILLETON.

MAGNETISME.

Je ne comprends pas, Donc c'est impossible. NIGAUDINOS.

A propos du prix de 5000 fr. proposé par M. Burdin, membre de l'Académie, au somnambule qui lirait sans le concours de la lumière, des yeux et du toucher, nous nous sommes rappelés une foule d'expérience où nos sujets auraient aisément gagné ce prix, et nous pensons qu'il est peu de magnétiseurs qui ne soient dans le même cas.

C'est un fait incontesté que toutes les découvertes doivent subir un temps d'épreuves plus ou moins long ayant droit de être admises au droit de bourgeoisie. Plus la découverte ou la vérité est imposante, plus le temps et les rigueurs de son initiation sont prolongés; Galilée, Newton, Salomon de Caus, Volta, Fulton, Windor, Arkwright, Gall, Saint-Simon, Fourier, et tous ceux qui se sont présentés une vérité à la main à la porte de ce vaste Charenton qu'on appelle le monde, ont été reçus à coups de pierres ou de sifflets.

Mesmer ne devait pas être plus heureux en présentant son magnétisme animal, plus convenablement nommé vital par un professeur de l'université libre.

Comment croire, en effet, à des miracles, dans un siècle où le

Plusieurs sujets de la Russie avaient expédié à St-Petersbourg des collections de journaux. Arrivés à la frontière russe, les ballots ont été visités par la douane; et l'on a intercepté le JOURNAL DES DÉBATS, la REVUE DE PARIS et la REVUE DES DEUX MONDES, toutes feuilles ministérielles.

Hier matin, un horrible assassinat qui rappelle les crimes de Lacenaire et d'Avril a jeté la consternation dans le quartier du Temple. Plus de trois mille personnes se pressaient autour de la maison où cet assassinat a été commis. Parmi les différentes versions qui circulaient au milieu de la foule, voici celle qui, en attendant des renseignements plus positifs, a paru le plus digne de foi.

Dans la matinée, deux individus se présentèrent à la boutique d'une marchande du Temple, nommée Mme Renault, et lui demandèrent le prix de plusieurs matelats. Comme ceux qu'on leur montrait ne paraissaient pas leur convenir, cette femme leur offrit de les conduire dans ses magasins, situés rue du Temple, et qui en contenaient un assortiment plus complet. Elle partit donc suivie des deux acheteurs, et laissant à sa boutique la fille âgée de quatorze à quinze ans. Un assez long espace de temps s'étant écoulé, et la mère ne revenant pas, la jeune fille conçut quelques inquiétudes et résolut d'aller la chercher. Au moment où elle montait les premières marches de l'escalier, elle rencontra les deux acheteurs qui descendaient chargés de paquets. Avez-vous fait affaire? leur demanda-t-elle. — Oui, répondirent-ils, et ils se sauvèrent.

Epouvantée sans trop savoir pourquoi, cette jeune personne s'élança sur l'escalier, et monta en courant à l'étage où était situé leur logement. La porte était entr'ouverte, et au milieu de la chambre gisait baigné dans son sang le cadavre de sa malheureuse mère.

Attirés par ses cris, les voisins accoururent. Un médecin fut aussitôt appelé; mais Mme. Renault, à qui ses assassins avaient, dit-on, arraché les oreilles pour lui enlever ses boucles d'or, expira, malgré tous les secours qui lui furent prodigués, avant d'avoir pu proférer une parole. L'argentier et tous les objets de prix avaient disparu.

On disait qu'un des assassins avait été arrêté dans une rue voisine; c'est un bruit que nous rapportons sans pouvoir rien affirmer. Espérons que les recherches de la police ne tarderont pas à découvrir les auteurs de cet épouvantable attentat.

Les agens de l'administration des pompes funèbres s'étant rendus hier dans une maison de la rue Culture-Ste.-Catherine, pour enlever le corps de la dame H..., décédée depuis quarante heures, furent étrangement surpris en remarquant que la défunte était sans tête. Ils informèrent de ce fait le commissaire de police. Ce magistrat, s'étant transporté sur les lieux, reconnut la vérité de la déclaration qui venait de lui être faite, et apprit des médecins qui avaient donné leurs soins à la dame H..., qu'elle avait par testament, disposé de sa tête en leur faveur, pour servir à des expériences phrénologiques. Le commissaire de police, après avoir fait placer la tête dans la bière et donné des ordres pour l'inhumation, crut devoir dresser procès-verbal contre les médecins, auteurs de cette mutilation.

(GAZETTE DES TRIBUNAUX.)

Le drame de Madame de Lignerole a été joué le 6 juin au Théâtre-Français avec un succès très-éclatant et très-légitime. La moralité de la pièce est la même que celle de la

scepticisme étant pris pour le sceau d'un esprit supérieur, chaque idiot peut se l'appliquer sans conteste, comme un titre de duc ou de marquis?

Lire sans ses yeux, voir à travers un mur, dire ce qui se passe à cent lieues de soi! Absurde, mon cher, absurde; je ne l'ai pas vu et je ne veux pas le voir; car c'est incompréhensible et je n'y puis croire. — Moi je l'ai vu souvent, je veux encore le voir, je ne le comprend pas et j'y crois: voilà où en est aujourd'hui la question du magnétisme. A qui s'en rapporter? A la majorité des membres de l'Académie de médecine qui n'ont pas vu et qui nient, ou à la minorité qui a vu et qui affirme? Car remarquez bien qu'il y a 12 membres de l'Académie qui croient, parce qu'ils ont vu, et qui ont succombé sous la majorité qui n'a pas vu; mais quand tous seraient unanimes pour repousser les effets produits par le magnétisme, ces effets n'en seraient pas moins patents pour cinq à six mille individus de toutes les classes et de tous les pays qui se sont donné la peine de produire et d'étudier ces phénomènes; plus dignes qu'on ne pense de l'attention des hommes raisonnables; phénomènes évidemment connus des anciens et dont on trouve, (aujourd'hui qu'on les comprend) de nombreuses relations dans Hérodote et dans presque tous les auteurs anciens, phénomènes sur lesquels s'appuyaient les oracles des Sybilles et des Pythonisses et qui jouèrent un rôle plus réel qu'on ne pense chez les Druides, les sorciers et les devins du moyen-âge.

Quoi qu'il en soit, le magnétisme gagne tous les jours du terrain, des livres s'impriment, les journaux se familiarisent avec lui; après s'en être moqués, ils en parlent plus sérieusement et relatent de temps en temps des expériences et des faits convenablement attestés. On peut donc, sans crainte de soulever trop de clameurs entrer dans l'arène et raconter sans prétendre les expliquer, non-seulement les expériences qu'on a vues, mais celles qu'on a faites.

Nous avons longtemps hésité à exprimer des convictions qui ne convaincront personne; mais n'est-ce pas priver ceux qui soutiennent la cause du magnétisme d'un appui, en nous taisant ne sommes-nous pas coupables d'une négligence analogue à celle de l'électeur qui ne prend pas peine d'apporter son vote au scrutin? C'est la pensée qui nous détermine à parler, car il s'agit ici d'un apport des plus importants pour la société,

Suite d'une Fauq; c'est aussi un mari coupable; mais le sujet est traité avec des moyens tout différents. Les auteurs, MM. Goubaux et Legouvé, ont été nommés aux acclamations de toute la salle, parterre et loges. Mlle Mars, qui avait joué le rôle principal, a été redemandée et est venue recevoir un tribut d'applaudissements, de fleurs et de couronnes.

Mlle. Mars vient encore d'être volée. On lui a dérobé hier une couronne en or, du prix de 7,000 fr. qui était placée sur sa cheminée.

La comtesse de Rossi, Mlle. Sontag, est à Paris depuis quelques jours; elle doit partir incessamment pour Saint-Petersbourg, où le comte de Rossi est envoyé comme ministre du roi de Sardaigne.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le CONSTITUTIONNEL publie la lettre suivante, en date de Bayonne, le 5 juin:

Don Carlos, ses ministres avec leurs employés et la junte, ont quitté Estella le 29 au soir. Au moment de son départ, don Carlos a fait arrêter l'auditeur-général de guerre M. Barricarti, le fiscal Zariatégui, et l'évêque de Léon. Deux heures après, M. Barricarti a été fusillé.

Le 30, don Carlos est arrivé à Villafranca, le 31 à Tolosa. Le 1er, il a parcouru la ligne d'Andouain et passé en revue les troupes. On assure que don Carlos a approuvé le jugement qui condamne à la peine de mort Zariatégui et Elio.

La commission d'examen des propositions d'emprunt a définitivement rejeté celles présentées par M. Garcias, désormais éliminé comme MM. Mauguin, Laffite et compagnie. On va s'occuper des dernières propositions qui ont été réservées pour la clôture des travaux de la commission, comme méritant une sérieuse considération.

La chambre continue à discuter la question des dimes.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 7 juin.

L'état-major de la garde civique de Bruxelles a reçu l'ordre de mettre tous les jours trois cents hommes sous les armes; le service est de 24 heures, mais les gardes pourront rester dans leur domicile jusqu'au rappel. Il y a eu une modification dans l'établissement des postes. Voici comment les légions doivent se réunir: 1re et 3e légion et la garde civique à cheval, au Palais de la Nation; 2e légion, à l'Hôtel-de-Ville; 4e légion, à l'hôtel du gouvernement provincial. A dater de ce jour, 8 juin, chaque légion fournira 2 compagnies, qui, comme nous venons de le dire, pourront rentrer dans leur domicile jusqu'au rappel.

Les soldats appartenant aux régiments de réserve vont être appelés pour quelques jours sous les drapeaux. L'année passée, plusieurs journaux ont contesté l'utilité et l'opportunité d'une pareille réunion; nous avons également critiqué alors le choix de l'époque fixée pour les exercices de la réserve. Mais les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, expliquent et justifient pleinement la mesure qui vient d'être prise à l'égard de ce corps. La Belgique, dans le cours de cette année, peut avoir besoin de son armée, de toute son armée. Il est prudent de s'assurer dès à présent si les hommes qui composent les régiments de réserve sont en état d'entrer en campagne au premier appel, et s'ils n'ont pas désappris ce qui leur a été enseigné dans l'armée de ligne.

(OBSERVATEUR.)

et notre conviction est que le magnétisme étant appelé à rendre d'importants services, il faut que chacun se prête à en favoriser le halottage pour en hâter l'admission. Il y a aussi quelque courage à fronder l'ignorance et la sottise quand on le fait sans intérêt personnel et sans arrière-pensée.

Habituellement on ne nomme pas les témoins des expériences, ou on ne les indique que par une lettre ou des points, car il y a des susceptibilités ridicules ou de commande, mais comme nous n'avons eu à faire qu'avec d'honnêtes gens qui n'ont aucun motif de se tenir dans l'ombre, nous les nommerons en toute lettre, bien convaincu qu'ils n'en seront pas formalisés et n'en rendront pas moins témoignage quand on voudra les interpellier sur l'un ou l'autre point de notre narration.

Nous étions, il y a environ 18 mois, à Verviers, occupé à suivre la construction de quelques mécaniques chez MM. Houget et Teston, les plus habiles ingénieurs de ce pays. La conversation roulant un soir sur le magnétisme, le fils aîné de M. Houget, âgé de 15 ans, jeune homme d'une intelligence et d'une instruction des plus précoces, me pria de le magnétiser. Quelques passes et l'imposition d'une main sur le front l'en dormirent bientôt. Étaient présents M. François Legrand, son précepteur, Mme. Houget, sa mère, Mlle. Pauline, sa sœur, son oncle et un jeune frère. Comme nous l'avons magnétisé plusieurs fois, il est possible que nous intervertissions quelques questions, mais toutes sont vraies et les faits sont exacts.

Adrien, dors-tu? — Vous appelez cela dormir, mais c'est une veille au contraire; car je vois et je distingue mieux les objets, mon esprit est plus actif que dans l'état ordinaire. — Veux-tu venir vers la table? — Je ne saurais marcher. (Une passe sur les jambes). Lève-toi maintenant et marche. En effet, il se lève de son fauteuil et, les yeux parfaitement fermés, il prend une chaise et s'assied en se plaignant que la lumière du quinquet lui fait mal. On lui bande les yeux avec une serviette pliée en huit doubles, on lui présente le journal l'Espoir qui venait d'arriver, et il nous fait sans embarras la lecture d'une longue nouvelle d'Espagne. L'interpose pendant ce temps une partition de la Dame Blanche entre le journal et sa figure, il paraît à peine s'en apercevoir et continue sa lecture.

Je fais appeler M. Teston, incrédule par excellence; il monte, et je

Bruxelles, le 8 juin. — (5 heures).
Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54 5/8 P. 5 p. c. 102 offert malgré la bonne tenue de la bourse de Paris de la veille, ou tous les autres ont subi une dépression plus ou moins forte, 4 p. c. 92 1/4 A. Société Générale titres en nom fl. 856 P., certificats au porteur émission de Paris 1778 P.; Société de Mutualité 1180 (118) P.; Société Civile 1450 (145) P.; Banque de Belgique 1400 (140) A.; Actions Réunies 1025 (102 1/2) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1120 (112) et P.; Sarstongchamps 1750 (175) P.; Société Nationale 1285 (128 1/2); Manufacture des Glaces 1255 (125 1/2) A.; Raffinerie Nationale 1260 (126); Société de Commerce 1490 (149) P.; Bray et Maurage 125 (615) P.; Bois des Hamandes 97 (485) et P.; Chemin de fer de Sambre et Meuse 97 1/2 (487 50) P.; Banque Foncière 1050 (105) P.; Emprunt de la ville 96 P.
L'actif espagnol a fléchi sur la baisse de Paris, mais il a été demandé à 21 5/8; les transactions ont été restreintes par les difficultés des communications télégraphiques avec Anvers.
Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 21 5/8 A. 1/2 P.; Londres du 6 vient de 1/8 à 1/4 plus bas.
Amsterdam, 7 juin. Ardoin 21 7/8.

LIÈGE, LE 9 JUI.

La commission directrice de l'exposition vient d'arrêter la liste des tableaux dont l'acquisition sera faite.
Elle a désigné, pour le musée de la ville, le tableau de M. Van Eyken, de Bruxelles, représentant l'ensevelissement du Sauveur; ainsi qu'un tableau de M. Lehnen, de Dusseldorf, représentant un fièvre, nature morte.
Pour la loterie, la commission a fait choix d'un assez grand nombre de productions, parmi lesquelles on remarque : la Noce hollandaise, de M. Wulffaert; le petit Buvreur, de M. Henri Decoene; les deux Nettunaises, de M. Bruels; un groupe de fleurs, de M^{me} Van Marek; un hiver, de M. Jules Van Marek; le Charles Quint, statuette en bronze, de M. Buckens; l'Amour et la Musique, de M. Fissette; la partie de cartes, de M. Lammens; une vue des environs de Louvain, par M. Van der Eyken; une étude de chaumière, par M. Soubre; une répétition de musiciens ambulans, de M. Ghesquière; un hiver, de M. Moerman; un moulin aux environs de Malines, par M. Dupressoir; une vue de l'église de St-Nicolas, à Gand, par M. Grégoire; un intérieur de bergerie, par M. Fanton; et quelques autres tableaux d'un prix moins élevé.
La commission a été bornée dans ses choix par la limite des sommes qu'elle pouvait consacrer à ces achats.
Plusieurs particuliers de notre ville ont d'ailleurs fait diverses acquisitions assez importantes.
De même qu'il y a eu progrès, dans le salon de 1858, comparativement aux expositions qui ont précédé; de même nous croyons que les membres de la société et les artistes auront plus de sujet, cette année, de se réjouir des résultats qui les intéressent personnellement.

Depuis assez long temps déjà, quelques organes de la presse française, se sont efforcés de ranger les crimes politiques dans une catégorie particulière. D'autres ont été plus loin, s'ils ne les ont point préconisés, ils les ont du moins excusés. Il est résulté de ces thèses affligeantes, de ces dangereux plaidoyers, une espèce de corruption dans l'opinion d'une partie de la société. Ainsi, on a vu ces jours derniers à Bruxelles, un forçat libéré, accusé d'assassinat, vouloir se donner une couleur politique, croyant, sans doute, attirer sur lui une sorte d'intérêt : « Je suis un orangiste, disait-il, et il ne faut pas me perdre à cause de mes opinions !!! »

Dimanche dernier, il est passé à la station de Malines, onze cent voitures, chars-à-bancs et waggons. Les voyageurs étaient entassés dans les voitures ou l'on avait été obligé de placer plus de monde qu'elles n'en peuvent habituellement contenir. En supposant seulement trente personnes par waggon, etc., on arrive à un total de TRENTE-TROIS MILLE voyageurs.

Nous nous sommes souvent prononcés sur la nécessité de séparer les ministères de l'intérieur et des affaires étrangères. Cette nécessité est devenue plus urgente que jamais. On sent facilement que ce n'est pas trop d'un homme pour traiter les graves questions diplomatiques agitées aujourd'hui, et ce grand et important travail incombe au ministre de l'intérieur, c'est-à-dire à celui qui est le plus occupé, qui certes a le plus d'affaires sur le bras. Nous avons démontré souvent l'urgence de cette séparation; si nos confrères de Bruxelles voulaient traiter la question, ils feraient, selon nous, chose fort utile.

Je prie d'appliquer lui-même ses doigts sur la serviette pour fermer le plus exactement possible les yeux du magnétisé, et sans cesser d'interposer le cahier de musique garni de deux forts cartons; on lui présente successivement tous les objets et les livres qui se trouvent sous la main.
— Qu'est-ce que cela, dit Mme. Houget? — C'est le bas de laine que tu me tricottes avec sa pelotte et les aiguilles. — Qu'est-ce que ceci? — C'est un livre allemand, il en lit deux ou trois phrases. — Et cela? — C'est mon Berquin. Attendez, que je vous montre une jolie gravure. Il tourne les feuillets et trouve la gravure : Voyez-vous, dit-il, les deux jolis petits enfants.

Je dis à M. Teston de lui présenter sa montre à l'occiput, et à l'instant il dit l'heure et la minute : 8 heures 8 minutes. C'était exact. — Maintenant tu vas nous écrire une lettre; on lui donne un crayon et du papier et il écrit, avec rapidité, une lettre à ma femme pour l'informer de ma santé et du jour de mon départ; il traça une vingtaine de lignes, sans hésiter, et toujours avec le bandeau et l'interposition du cahier de musique. Quant il eut fini, il se tourna vers moi : est-ce bien? — Rehis, car il manque des virgules et un mot. Il mit les virgules, et intercala le mot manquant justement à la place convenable.

Cela fait, je lui mis un autre papier devant lui, en le priant de me dessiner un homme à cheval, ce qu'il exécuta si vite qu'il oublia la queue; il me tendit le papier que je lui rendis, en lui faisant observer qu'il manquait quelque chose d'essentiel à son cheval. C'est vrai, dit-il, et il plaça la queue où elle devait être. Maintenant, lui dis-je, comme tu sais calculer, j'ai besoin pour un engrenage de la racine carrée de 268; il se mit à multiplier et à diviser avec une vélocité que l'on pouvait à peine suivre, et me donna le résultat. Voyons si tu nous joueras bien quelque chose sur ton piano, lève-toi. — Il se rendit au piano, les yeux bandés, donna trois tours au tabouret, s'installa, chercha un morceau et se mit à l'exécuter plus parfaitement qu'à l'état de veille. Quand je lui présentais l'obstacle intermédiaire, il s'avançait d'avantage pour lire la musique. Arrivé à la fin de la deuxième page, en voulant la retourner, il se heurta la main contre le cahier de musique. Qu'est-ce que cela? dit-il. C'est la partition de la Dame-Blanche; vous pouvez l'ôter, je vois bien sans cela; emportez seulement la lumière qui me gêne.

C'est assez, improvise-nous quelque chose de ta façon, une marche, par exemple. En effet, il commença une marche si brillante et si bien

Il faut convenir que l'Espoir est un modèle d'atticisme, de logique et de pureté grammaticale : c'est un modèle d'atticisme : il traite ses confrères d'êtres passifs, ignorants et brutaux.

C'est un modèle de logique : de ce que nous avons répété un fait avancé par un journal de Bruxelles, et sur la vérité ou fausseté duquel nous déclarons n'avoir aucun renseignement, il conclut judicieusement que nous n'ignorions pas que ce fait était mensonger et calomnieux.

Enfin, c'est un modèle de pureté grammaticale : nous y lisons, entr'autres phrases, celle-ci : on conçoit que le journaliste décline la responsabilité des nouvelles étrangères, dont il ne peut pas constater la vérité, mais jamais on n'admettra qu'il décline également la responsabilité de nouvelles qui concernent la localité qu'il habite, NOUVELLES DONT IL EST FACILE DE S'ASSURER DE LA VÉRACITÉ ET DE L'EXACTITUDE. »

Si nous pensions et si nous écrivions ainsi, c'est alors qu'on pourrait nous appliquer avec raison, les mots de PAUVRE POLITIQUE, que nos adversaires ont singulièrement affectonné.

M. Bernard-Raymond, dernier grand-maître de l'ordre des chevaliers Templiers, vient de mourir dans le midi de la France, après avoir rempli pendant 52 ans, la charge de grand-maître, et par son testament il nomme pour son successeur sir Sidney-Smith.

On ne sait peut-être pas généralement que l'ordre des Templiers n'a jamais cessé d'exister en France depuis la mort de Jacques Molay, et a continué d'avoir ses grands-maîtres, parmi lesquels plusieurs princes de sang, entr'autres un duc d'Orléans; qu'il a conservé toute son organisation et ses statuts, et qu'il a toujours compté des hommes éminents parmi ses membres. MM. de Montalivet, de Montebello et Barthe, sont Templiers.

Une demande en restitution de la somme de 107,545 frs. perdue à FRASCATI, par le sieur SARCIA, commis de M. ADOUR, formée par ce dernier contre M. BENAZET, ancien directeur de la ferme des jeux, a révélé quelques détails curieux sur les maisons de la régie. M^e Paillet, avocat de M. Benazet, a fait connaître qu'en 1857, 49,413 individus avaient été consignés; savoir : au numéro 129, 7,541; au numéro 115, 7,148; au n^o 36, 29,344; au n^o 154, 1,502; rue de Marivaux, 744; à Frascati, 5,154; parmi lesquels on comptait 19,710 mineurs ou présumés tels; 6,346 étudiants; 105 comptables ou garçons de caisse; 18 femmes; 11,059; gens pris de boisson; 9,125 en mauvaise tenue, 1,134 consignés par l'autorité. Il paraît que dans chaque maison se trouvait un registre contenant les signalements de nombreux individus, signalements remis par la police, à qui un père dont le fils vivait à Paris, une femme qui craignait les folies de son mari, les envoyaient, avec prière, de fermer à ces individus les maisons de jeu, ce qui avait lieu malgré toutes les instances possibles, et sans donner de motif. Ainsi ont été exclus en 1857 1154 individus. — Un aveugle s'était présenté un jour avec un individu qu'il déclara être son ami et de voir jouer pour lui; souponnant ce dernier d'être son domestique les commissaires les repoussèrent tous les deux. La même chose arriva à une femme déguisée parfaitement en homme et qui pour mieux tromper les surveillants s'était présentée avec une perruque blanche, des lunettes et un bâton à la main, ce qui annonçait un vieillard se soutenant à peine.

Le tribunal après deux audiences a remis l'affaire à quinzaine pour prononcer le jugement.

On dit qu'une des compagnies de sapeurs-mineurs en garnison à Liège, a reçu hier l'ordre de partir ce matin, pour Gand.

Dans la séance de l'Académie royale des belles-lettres de Bruxelles, du 2 juin, M. Moreau a présenté, de la part de M. Félix Van Hulst, un mémoire manuscrit intitulé : ESSAI ARCHÉOLOGIQUE DES JARDINS SUSPENDUS DE BABYLONE. MM. Roulez, de Reiffenberg et Lebroussart ont été nommés commissaires pour examiner ce travail.

Dans la même séance, M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a écrit que le roi, par arrêté du 19 mai, a donné son agrément à l'élection de MM. Lesbroussart et

accompagnée que sa sœur, habile musicienne, en était tout étonnée, n'ayant jamais entendu son frère improviser le moindre morceau.

Quand il eut fini, il se plaignit de fatigue, et insista pour être réveillé. Eh! bien, lui dis-je en m'enfuyant, tu te réveilleras quand tu parviendras à me toucher du bout du doigt; il se lève et se met à ma poursuite, autour de la table. Je renverse les chaises, pour lui faire obstacle, il les évite ou les enjambe sans jamais les toucher. Je retourne, il suit mes mouvements, et enfin un vrai jeu de barres s'établit entre nous. Désespérant de m'atteindre, il se lance comme un trait sous la table, je saute et me sens touché au talon. C'était fini, le pauvre garçon était réveillé et tout stupéfait de se trouver couché à plat ventre sous la table. Nous le retirons par les pieds, le bandeau tombe, ils nous regardent avec de grands yeux en nous demandant ce que cela signifiait et la cause de ce désordre. Tous les habitants étaient eux-mêmes dans un étourdissement si grand de l'aspect de phénomènes dont ils venaient d'être témoins, qu'ils en avaient perdu la parole. Quand le jeune homme eut repris ses sens et que son agitation fut apaisée, nous lui demandâmes s'il avait dormi. Il n'en savait rien et n'avait pas conservé la trace du plus petit incident; il ne voulait même pas croire un seul mot de ce qu'on lui racontait et supposait que nous nous entendions pour le mystifier. Mais il ne fut pas peu surpris quand on lui présenta la lettre qu'il avait écrite, le cheval qu'il avait dessiné et la feuille remplie de ses chiffres.

Il en fut vivement frappé, et c'est peut-être cela qui lui causa plus tard quelque répugnance contre le magnétisme; car il est prudent de laisser un mur entre l'état de somnambulisme et l'état de veille. On ne doit jamais dire aux somnambules ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont dit, si l'on tient à conserver leur lucidité.

Je conviens que ce jeune homme est un des sujets les plus distingués que j'aie rencontré, car avec son instruction, sa nature sensitive et le vocabulaire étendu qui lui permettait de rendre toutes ses sensations avec clarté, il nous eût appris des choses fort importantes sur le somnambulisme même. Il aimait les discussions métaphisiques pendant les crises; il voyait le fluide s'échapper de mes doigts et l'envelopper d'un brouillard blanc qui s'attachait seulement aux surfaces, comme le fluide électrique.

Un jour, sa mère s'approchait de lui vêtue d'une robe de soie. Eloigné-

Morren, en qualité de membres ordinaires de l'Académie; le premier pour la classe des lettres, le second pour la classe des sciences.

Le *Moniteur* publie un arrêté royal du 28 mai contenant un règlement organique sur les expositions. L'article 1^{er} porte : L'exposition nationale des objets d'art continue d'avoir lieu à Bruxelles tous les trois ans. Elle s'ouvre le 1^{er} septembre et se ferme le 1^{er} lundi d'octobre.

Elle est ouverte aux productions des artistes vivants, belges ou étrangers. La prochaine exposition aura lieu en 1859.

Un second arrêté du 6 juin, est ainsi conçu : Son nommés membres de la commission directrice de l'exposition de 1859 :

MM. le comte Amédée de Beaufort, président; Calamatta, premier professeur à l'école royale de gravure; Hérès, marchand de tableaux; Louis Jehotte, statuaire; Henri Van Assche, peintre; Philippe Van Brée, peintre; Eugène Verboeckhoven, peintre; Verdussen, membre de la chambre des représentants et du conseil d'administration de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers; Wappers, peintre.

Un journal de Liège a dit que le bruit circulait en ville que Mgr. Van Bommel allait être appelé à remplacer Mgr. Van de Velde à l'évêché de Gand. Ce bruit est complètement faux.

Mgr. Fornari a visité hier les églises de St-Paul et de Saint Jacques, et s'est rendu aux Bénédictines et aux Carmélites; S. Em. était accompagnée de Mgr. l'évêque de Liège. (COURRIER DE LA MEUSE.)

Un arrêté du ministre de la guerre, en date du 1^{er} de ce mois, décide que la réunion pendant dix jours des permissionnaires du 1^{er} et 2^e bataillon du 18^e régiment de réserve aura lieu du 15 au 25. Le 1^{er} bataillon se réunira à Liège et le 2^e à Huy. Les miliciens que cet appel concerne doivent se présenter à la réunion munis de tous les objets d'habillement ou d'équipement qui leur ont été laissés.

On construit près de Malines, à la gauche du chemin de fer, entre l'ancienne et la nouvelle porte de Bruxelles, un vaste édifice que sans l'énorme cheminée à vapeur qui s'élève beaucoup au-dessus, on prendrait pour une caserne. Il est destiné, dit-on, à une immense filature que des Anglais se proposent d'exploiter.

On a calculé que l'empire de Russie égalait en étendue, la planète de Mercure.

M. Dumortier, membre de la chambre des représentants, est occupé à retoucher son travail intitulé : LA BELGIQUE ET LES 24 ARTICLES qu'il a fait paraître dans le dernier numéro de la REVUE DE BRUXELLES. En même temps on fait deux traductions, une en anglais l'autre en allemand. Cet écrit sera adressé non-seulement à toutes les cours de l'Europe, aux diplomates, mais encore aux pairs et députés français, aux membres du parlement anglais et aux publicistes les plus distingués.

On écrit de Londres : Cette semaine un remorqueur a été lancé sans convoi sur la route de fer de Londres à Southampton, et a parcouru l'espace de 25 milles anglais (9 lieues de France) en vingt-cinq minutes, y compris le temps pendant lequel il s'est arrêté pour prendre un voyageur; ce qui ferait 55 milles anglais (22 lieues de France) par heure.

Une lettre de Constantinople du 16 mai, publiée par la GAZETTE D'ARRESBOURG, mande qu'on arme en toute hâte la flotte turque, et que celle-ci a reçu l'ordre de mettre à la voile. On a reçu d'Alexandrie la nouvelle qu'une escadre nombreuse avait quitté ce port pour croiser sur les côtes de Syrie. Le consul français à Alexandrie a, dit-on, écrit à l'amiral Roussin que cette escadre ne devait faire que des exercices; mais la Porte se méfie de cette nouvelle.

TRIBUNAUX ÉTRANGERS.

POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.

Représentez-vous un hérisson roulé en boule, arrachez-lui quelques aiguilles, et à la place, faites un trou en forme de bouche, au-dessus plantez une cheville en guise de nez, et vous aurez la figure exacte de Pierrieh, vieux brocanteur, le doyen des marchands d'habits-garçons, prévenu d'outrages envers un soldat de ligne en faction.

En regard du vieux pointu, s'efface à la barre un tout jeune pioupiau, tout rond, tout luisant, et qui, n'était la couleur de ses habits, ne ressemble pas mal, dans son uniforme, à un cochon de lait dans son bouquet de persil.

toi, lui dit-il, la robe soutire tout mon fluide; tiens, le vois-tu qui part de ton côté? On a remarqué, en effet, que la soie s'opposait souvent aux effets du magnétisme.

Quoiqu'il en soit et quoiqu'on en dise, voilà des faits, exposés sans aucune ampliation; ils seront suivis d'autres, non moins curieux, si nos lecteurs y trouvent quelque intérêt. Car, n'étant pas de l'Académie, nous nous sommes permis d'examiner et d'essayer du magnétisme avant de le condamner.

Nous avons eu long-temps, comme tout le monde, le tort d'en plaisanter, mais le nombre imposant de personnes graves et d'écrivains de tous les pays qui nous présentaient une masse de témoignages désintéressés, nous parut trop respectable pour ne pas ébranler notre imperturbable scepticisme. Nous essayâmes, sans confiance, et, par conséquent, sans succès, pendant cinq années, et ce ne fut qu'après les premiers effets obtenus que nous en produisîmes de nouveaux, de plus en plus facilement. La science du magnétiseur s'accroît comme les autres, par l'exercice et la pratique; mais nous croyons qu'il y a du danger à le manier sans être guidé par un magnétiseur habile, déjà familiarisé avec ses accidents et ses phénomènes. Nous en avons eu une preuve, à cette même époque.

Un ouvrier allemand de l'atelier, nommé Weiss, ayant entendu parler de mes essais, s'avisa de s'exercer sur un de ses camarades qui gagna des convulsions horribles, devint tout bleu et roula en mugissant sur le plancher; ce pauvre Weiss effrayé courut chercher le médecin, qui eut toutes les peines du monde à rappeler le malade à la vie. Le lendemain, le magnétiseur désappointé vint me conter d'un air piteux sa déconvenue, ajoutant dans son patois : Ach! Herr, ich will in meinen Leben nicht mehr magnetisiren. Ah! monsieur, je ne magnétiserai plus de ma vie! Je lui conseillai fort de s'en abstenir, car il est des hommes qui font mal à tous ceux qui se trouvent sous leur influence. Nous conseillons aux femmes délicates d'éviter de se laisser magnétiser par des personnes qu'elles ne connaissent pas bien et dont elles auraient sujet de suspecter les intentions ou le mauvais naturel. La bienveillance, l'impassibilité, la prudence et la discrétion sont les qualités essentielles à qui veut obtenir des succès utiles à l'humanité, comme nous le démontrâmes une autre fois.

JOBARD.

La figure à quinze pas devant soi, les deux bras allongés, les mains collées sur la couture du garance, le pioupiou dépose d'un accent dont on ne peut se faire une idée que dans la bouche de Levasor, le conscrit émérite du Palais-Royal.

Le pioupiou. — Le sergent qu'il m'avait posé en faction, il m'avait dit de ne pas laisser fumer les pipes des bourgeois à cause du poste en planches. Moi, je lui dis : Bon, sergent, je ferai ce que vous m'accommoderez. Minute après, ce bourgeois ici il vient avec sa pipe auprès de ma guérite pour se soulager d'un petit besoin que je veux bien croire que ça lui faisait nécessité, mais je lui dis, en commençant par la pipe : Bourgeois, retirez-vous, on ne fume pas sur ma consigne. — Tiens, qu'il me dit, en voilà en voilà encore un qu'il n'a pas fait la bataille des Austrélits. — Retirez-vous que je lui dis, ou j'appelle le sergent. — Le bourgeois, il me dit : Appelles-en deux, mon bijou, de tes sergents, et les pompiers avec, puisque t'as crainte que j'mette le feu à ton fusil. — C'est pas tout ça, bourgeois, il faut vous retirer ou il va y avoir du bruit. Quand il a vu que j'étais sur ma consigne, il s'est fiché de moi bien fort, me traitant de gras-double, de fraise de veau et de paquet de tripes, que je n'étais pas capable de faire la campagne d'Egypte, à cause que je serais fondu en route. De plus, dans le violon, le bourgeois, il a noirci de paroles tous les hommes du poste et le sergent.

M. le président. — Vous avez entendu la déposition des témoins, qu'avez-vous à répondre ?

Pierriche, d'une voix de pot fêlé. — C'est-à-dire que si ce n'était pas un militaire, un respectable fonctionnaire qui me fait l'honneur de me récidiver mes discours, je croirais que je suis endormi, somnambule ou pileptit. Moi, avoir manqué de respect à la grande armée; moi, qui la porte dans mon cœur, ayant commercé et gagné mon existence avec tous les uniformes : infanterie, cavalerie, artillerie, train et marine! Je serais un scélérat d'animal bête et cochon d'ingrat, et ferai bien de me condamner à la plus abominable mort qu'il n'y ait pas dans le Code impérial et royal.

La vérité, magistrats de ma vie, je vas vous la communiquer en franchise; la voulez-vous? la voilà : c'est que le jour de la dispute de ma pipe avec le jeune et vaillant factionnaire, j'étais dans un état de boisson à faire frissonner des sapeurs, par la rencontre d'un ami qui arrivait d'Amérique par la voiture de St-Denis. L'ayant quitté, pour mon malheur, de ce qu'il était tombé dans un fossé, mais n'ayant pu opérer les relevailles, j'ignore totalement le cours de mon existence jusqu'au lendemain que je me suis réveillé au violon dans les bras parternels de M. le commissaire de police de je ne sais plus quel quartier. M'ayant dit, le bon commissaire, tout ce que le poste lui avait dit que je lui avais dit dans ma boisson, je suis tombé dans mon plus grand désespoir de la boulette que je m'étais rendu coupable la veille. Une preuve de ma position d'animal brute et féroce, c'est qu'il paraîtrait que j'aurais dit aux braves guerriers du poste : Allez, coquins, Louis-Philippe est mon ami. Je lui parlerai de vous avec de la bonne encre, je vous ferai casser tous comme des verres à bière.

M. le président. — L'ivresse n'est pas une excuse : c'est au contraire une circonstance aggravante, surtout lorsqu'elle est poussée jusqu'à l'abrutissement.

Pierriche. — Bien parlé, ça; c'est ce que je dis tous les jours à mes demoiselles, mais pas si bien; répétez un peu, s'il vous plaît, magistrat suprême, pour que je retienne bien ce calembourg.

M. le président ne juge pas à propos de recommencer sa phrase, et prononce contre Pierriche une condamnation à trois jours de prison.

Vive la justice de France, s'écrie Pierriche en se retirant, ça valait quinze jours comme un liard; si j'étais roi, je ferais mettre ça dans les journaux.

GRAND THÉÂTRE MÉCANIQUE.

Demain dimanche 10 juin 1858. Première représentation nautique. Décors nouveaux. Scènes maritimes. La Chasse au cerf, la Ferme incendiée, etc., etc. le Cortège du sacre de Napoléon, Paris en miniature. Prix des places. Première 1 fr. — Seconde 50 c. — Troisième 25 c. — Troisième militaire 15 c.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 8 JUIN.

Naissances : garçons, 2, filles, 2.
Décès : filles 2, homme 1, savoir :
Pierre-Joseph Barxon, journalier, âgé de 39 ans, rue Petite-Bèche, époux de Elisabeth Renard.

TAXE DU PAIN DU 9 JUIN.

Pain de seigle. 37 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment. 45
Pain de ménage. 55

OUVERTURE

L'ÉTABLISSEMENT DE LIBRAIRIE

A. LEROUX ET COMP.,
14, RUE DE LA RÉGENCE.

Par suite d'ARRANGEMENTS pris avec M. BEAUFAYS, le sieur A. LEROUX est devenu acquéreur de son fonds et de sa clientèle. S'adresser chez lui pour toutes les suites des souscriptions.

Le catalogue se distribue audit local et les statuts de la Société chez M. RENOZ, notaire.

M. BEAUFAYS reste chargé de sa liquidation.

ANNONCES.

GRAND DIVERTISSEMENT DIMANCHE ET LUNDI,
Chez Laurent **LHOEST**, Maison Nanette,
à Ans.
On y trouvera toutes sortes de rafraichissements, **BON VIN** et **HOUGARDE**.

UNE BONNE D'ENFANT peut se présenter, rue porte St.-Léonard, n° 617, on donnerait la préférence à UNE ALLEMANDE. 875

ON DEMANDE UNE DEMOISELLE d'un âge mûr AU FAIT DU COMMERCE D'ÉPICERIES, également UNE SERVANTE sachant faire une bonne cuisine bourgeoise. S'adresser au bureau de cette feuille. 853

UN DOMESTIQUE sachant conduire et monter à cheval peut se présenter au numéro 280, A CHÈNÉE. Au même numéro on demande une CUISINIÈRE. 863

Les personnes qui sont créancières ou débitrices de la SUCCESSION VACANTE de Georges KUHN, (et non Ruhn comme on l'a précédemment annoncé), 1er. lieutenant au 17me. régiment de réserve, sont invitées à se faire connaître dans les dix jours au bureau de la recette des domaines, Potière, n° 751. 856

UN BEAU MANÈGE, pouvant être activé par un, deux ou trois chevaux et servir à un moulin à farine, à l'huile ou autre industrie à VENDRE, rue Porte St.-Léonard, n° 617. 859

A LOUER pour la Saint-Jean, UNE BONNE MAISON composée de quatre pièces avec cave et pompe, rue Basse-Sauvinière, n. 828. S'adresser à l'Anneau d'Or, derrière l'Hôtel-de-Ville. 871

A VENDRE UNE PORTE COCHÈRE. S'adresser à M. Libert BAYET, rue Pierreuse, n. 202. 870

A LOUER une belle MAISON avec jardin, rue des Sœurs-Grises, à Liège.
Et présentement, une jolie MAISON de CAMPAGNE, à la Haute-Fraipont.
S'adresser à M. JENICOT, joaillier, rue Neuvise, n° 977, à Liège.

CORDAGES

EN ALOES ET EN CHANVRE,
CONFECTIONNÉS D'APRÈS LE SYSTÈME ANGLAIS
PATENT-ROOP.

Le MAGASIN EXCLUSIF situé place de l'Université, n. 263, à Liège, étant constamment pourvu de cordes rondes de toutes dimensions, cordeaux et ficelles divers, tant en CHANVRE qu'en ALOES; le propriétaire peut, sans devoir faire attendre le temps nécessaire à la confection, satisfaire immédiatement à toute commande.

FABRIQUE

DE
CHAPEAUX DE PAILLE,

RUE VINAVE D'ILE, N° 47, A LIÈGE.

L'épouse JANNÉ-JANSSEN a l'honneur d'annoncer que par suite d'achats très avantageux, ELLE A PU FAIRE UNE GRANDE DIMINUTION SUR LE PRIX de ses chapeaux, et des palmiers pour hommes et cadets. 778.

FABRIQUE DE FER
D'OUGRÉE.

Le Directeur-Gérant de la fabrique de fer d'Ougrée, a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires que l'assemblée générale se réunira à Ougrée, LUNDI, 18 JUIN, à 10 heures du matin, pour prendre connaissance des comptes et bilan conformément à l'article 35 des statuts. Ougrée, le 4 juin 1858.

Le directeur-gérant, G.-A. LAMARCHE.

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

LE SAMEDI, 30 JUIN 1858, à 2 heures après-midi, le notaire SERVAIS, ADJUGERA DÉFINITIVEMENT, en son étude à Liège, et sur la mise à prix de frs. 30,000,

LA BELLE ET AGRÉABLE PROPRIÉTÉ,

DITE LE CASINO,

SITUÉE A FRAGNÉE, COMMUNE DE LIÈGE (Sud).

Elle communique immédiatement et d'une manière fort avantageuse, d'un côté, à la grand-route de Liège à Huy, de l'autre, au quai de la Meuse. 869

On rappelle au public que la vente des

BIENS DOMANIAUX.

Annoucée dans les n° du POLITIQUE des 28 mai et 2 juin, aura lieu jeudi 11 juin à 10 heures du matin, dans une salle du Palais de justice (ancien local de la poste), parmi lesquels BIENS, se trouve UNE PARCELLE DE TERRAIN, contenant un hectare 69 ares, située au-dessus des jardins du nouveau Casino. 876

Vente publique

BOIS DE SAPIN
DU NORD
et merrains de chêne,

A LOUVAIN.

Par le ministère de l'huissier DERIDDER, et d'ordre de M. PEEMANS-VANDERBUECKEN, il sera vendu publiquement mercredi 13 juin 1858, à deux heures de relevée précises, au quai près la petite porte du Canal, à Louvain :

67 Poutres de Sapin, de 20 à 60 pieds de long, sur 13 à 14 pouces d'écartissage.

400 Pièces de Bois de Sapin de 3 pouces d'épaisseur sur dix de largeur, et de différentes longueurs.

629 Planches d'un pouce et demi.

793 Planches d'un pouce d'épaisseur sur 10 de largeur, et de différentes longueurs.

4950 Merrains de Chêne de toute première qualité, et propres à la confection de toutes espèces de tonneaux.
Ces bois arrivés directement de Memel par le navire hanovrien GUTE-HOFFNUNG, capitaine Schneiders, pourront être examinés jusqu'au jour de la vente, à l'emplacement désigné près la petite Porte du Canal.
S'adresser pour plus amples informations chez l'huissier DERIDDER, rue des Cordes, à Louvain, où l'on pourra se procurer le catalogue et prendre connaissance des conditions de la vente. 864

FACULTÉ DE SURENCHERIR

LA MAISON

AVEC JARDIN

DE FEU M. DE DONNEA DE GRANDAAZ.

Par procès-verbal dressé par M. MOXHON, notaire à Liège, le 31 mai 1858, il a été adjugé moyennant 38,700 francs, UNE MAISON A PORTE COCHÈRE, avec cour, pompe, remise, écurie et beau jardin, située à Liège, place St.-Jean-en-Isle, cotée 809, ayant deux issues, l'une sur la rue place St.-Jean; l'autre rue de la Casquette, le tout contenant 660 mètres de terrain.

Et aux termes des conditions de cette adjudication, toute personne solvable peut, INCLUS LE 10 JUIN 1858, surenchérir cet immeuble d'un 20^e du prix, par une déclaration à faire au bas dudit procès-verbal.

S'adresser pour voir cette maison ainsi que pour prendre connaissance des conditions de la vente, en l'étude de M. Louis DEJAER, légiste, place St.-Claire, à Liège, ou en celle dudit notaire, rue Hors-Château. 854

ASSURANCE

CONTRE

INCENDIE

ET

Sur la Vie,

AVEC PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX BÉNÉFICES.

LA SOCIÉTÉ DULION BELGE ET ÉTRANGÈRE

A l'honneur d'informer le public qu'elle garantit contre incendie, le feu du ciel compris, la valeur des propriétés mobilières et immobilières, moyennant les primes les plus modiques qui aient été fixées jusqu'à ce jour.

Cette Société, qui offre la plus parfaite sécurité, accorde aux assurés UNE PART dans les bénéfices, sans devoir supporter les pertes, et leur fait remise non-seulement de la septième année, mais encore de 5 p. c. au moins sur la sixième.

En cas de sinistre, elle paie comptant et sans aucune espèce de retenue.

Elle assure également SUR LA VIE et accorde aux assurés le 5^e des profits annuels.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. BUIS-SONNET, agent principal de ladite société à Liège, rue des Célestines, n° 675 bis, ou à M. JOIRIS, sous-agent, rue du Séminaire, n° 310, à Liège. 851

VOIR LE SUPPLÉMENT.

Etude de M^e Renoz, N^o.

VENTE D'UNE FERME.

JEUDI 21 JUIN 1858, à dix heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, par devant M. CHOKIER, juge-de-peace des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont-Saint-Martin, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après désignés, savoir :

1^{er} lot.
La FERME de MANGOMBROUX, située commune de STEMBERT, à une lieue de Verviers, composée de bâtiments d'exploitation, jardins, terres, prairies, contenant 6 bonniers 5 verges grandes 11 petites.

2^e lot.
Un petit BOIS, situé commune de HODY.
S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 805

Vente

**MAISON ET DE TERRES
A ANGLEUR.**

SAMEDI 16 JUIN, 10 HEURES DU MATIN,
IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de ladite ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, à la VENTE aux enchères DES IMMEUBLES ci-après désignés, situés commune d'Angleur, savoir :

1^{er} lot.
UNE MAISON avec fournil, étable et jardin, situé au Rivage en Pot, commune d'Angleur, d'une contenance de 5 ares 95 centiares.

2^e lot.
UNE HOUBLONNIÈRE située au même lieu, contenant 15 ares 24 centiares, tenant aux héritiers Fabry, aux enfants Daniel et à M. Boileau.

3^e lot.
UNE AUTRE HOUBLONNIÈRE située au même lieu, contenant 28 ares 70 centiares.

4^e lot.
UN COTILLAGE situé campagne de Kinkempois, commune d'Angleur, contenant 40 ares 16 centiares, joignant MM. Desoer, Magnée et Leprince.

RENTES.

1^o Une rente de 9 fr. 10 cent. (7 fl. 10 sous de Liège), due par M. Colletet d'Angleur.

2^o Une rente de 5 frs. 25 cent. (2 fls. 16 sous un liard de Liège), due par G^{me} Guoirin d'Angleur.

3^o Et une autre rente de 567 litres 55 centilitres (un muid 4 setiers) épeautre due par le même.
S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot d'Or. 807

VENTE

**POUR
sortir de l'indivision,
D'UNE BELLE
FABRIQUE de PAPIERS**

SAMEDI 30 JUIN 1858, deux heures de relevée,
IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude de M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

DE LA BELLE
**MANUFACTURE DE PAPIERS,
NOMMÉE BERNIMOULIN,**

SITUÉE A LA BOVERIE, PRÈS DE LIÈGE.

Ce bel établissement, situé à vingt minutes du centre de la ville, dont les produits ont obtenu une si grande réputation et qui est en pleine activité, est monté à l'anglaise avec machine à papiers sans fin; il jouit d'une qualité d'eau remarquable pour la fabrication, et est activé par un des meilleurs coups d'eau du pays, alimenté par la rivière d'Ourte, faisant mouvoir trois roues à eau.

Il se compose : 1^o d'un vaste corps de BATIMENS renfermant de grands magasins et étendoirs, les cylindres et les machines, et permettant d'augmenter considérablement la fabrication sans nouvelle construction.

2^o D'une petite USINE à côté, avec roue à eau.
3^o D'une MAISON d'habitation de contre-maitre, avec bosquets, jardins légumiers, prairies, et d'une autre petite HABITATION au-dessus du biez, avec verger et cotillage, le tout d'une contenance d'un hectare 46 ares 7 centiares.

4^o D'une petite MAISON y attenante, avec enclos, contenant un hectare 2 ares 62 centiares.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix, et l'acquéreur pourra entrer tout de suite en jouissance.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente, à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or, à Liège, et à la Boverie, chez M. RENOZ DE BORLÉ, n^o 20.

**VENTE
D'UN
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE**

LUNDI 18 JUIN 1858, 2 heures de relevée,

Il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE,

Composé principalement d'un caractère Cicéro pesant au-delà de 550 kilog.; — une casse d'Alègre; — une Gaillarde; — un Gros-Canon; — Une Gothique allemande; — une Gothique ornée; — une Ronde St.-Augustin; — deux anglaises de Didot; — plusieurs casses Lettres de Deux-Points; — une assez grande quantité de Lettres d'Affiches en fonte et sur bois; — une grande quantité d'Interlignes de toutes grandeurs et épaisseurs; — Garnitures en fonte et Cadrats creux; — Une grande quantité de Chassis en fer; — Traiteaux et autres Boiseries.

VENTE

D'IMMEUBLES.

MARDI 26 JUIN 1858, à dix heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ

devant M. ROMSÉE, juge-de-peace du canton de Fléron, en son bureau audit Fléron, et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

**DE
plusieurs immeubles**

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

SITUÉS AUX MASURES, COMMUNE DE FORÊT;

1^o Une MAISON avec étable, grange et pré, le tout contigu, contenant 69 ares 20 centiares, tenant à MM. Massart, Malemprez et Rassenfosse;

2^o 15 ares 7 centiares de JARDIN LÉGUMIER et PRÉ, vis-à-vis de ladite maison, joignant au sieur Hubert et au chemin;

3^o Un PRÉ, appelé Sart-aux-Fawes, contenant 34 ares 54 centiares;

4^o UN AUTRE PRÉ, dit Pré-Haquet, contenant 15 ares 4 centiares;

5^o UNE PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit les Sarts, contenant 54 ares 92 centiares;

6^o ET UNE AUTRE PIÈCE DE TERRE, au Haut des Alloux, contenant un hectare 9 ares 62 centiares.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, ou à M. le juge-de-peace du canton de Fléron.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SÉMINAIRE DE LIÈGE,

Procèdera le 25 courant à 10 heures du matin, au bureau de ses séances cloîtres St-Paul à Liège, par soumission cachetée et ensuite au rabais, à

L'ADJUDICATION DES TRAVAUX

MENUISERIE

**ET
PLAFONNAGE**

A FAIRE

**A L'ÉTABLISSEMENT DE SAINT ROCH,
COMMUNE DE FERRIÈRES.**

S'adresser au bureau de la recette pour voir les charges et conditions. 874

AVEC AUTORISATION DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE APOSTOLIQUE.

VENTE PAR ACTIONS

Sous la surveillance spéciale de la Haute Chambre Aulique des finances

Trois grandes et magnifiques Propriétés,

s'élevant, suivant acte authentique déposé près ladite chambre, ensemble à

DEUX MILLIONS 15331 FLORINS, VALEUR DE VIENNE,

AVEC 25586 GAINS ACCESSOIRES EN NUMÉRAIRE.

Chaque action peut gagner les IMMEUBLES, ainsi que des gains accessoires, au comptant.

TIRAGE IRRÉVOCABLE ET SANS REMISE, LE 7 JUILLET PROCHAIN.

PRIX D'UNE ACTION, 20 FRANCS.

Les acquéreurs d'une série de 6 actions ou de plusieurs, jouissent d'avantages marquans.

Envoi des actions, prospectus et listes, franc de port.

On est prié de s'adresser directement à

LA VENTE DE BELLES RENTES

à laquelle le notaire SERVAIS, de résidence à Liège, devait procéder, le 1^{er} JUIN 1858, EST DÉFINITIVEMENT REMISE au MARDI, 12 même mois, à 2 heures de l'après-midi et s'opérera toujours en l'étude dudit notaire, auquel on est prié de s'adresser, pour tous renseignements.

(VOIR LE DÉTAIL DE CES RENTES AUX PRÉCÉDENS AVIS.)

VENTE

TROIS MAISONS,

SISES A LIÈGE,

ET

**D'UN CAPITAL BIEN HYPOTHÉQUÉ,
APPARTENANT A M. BECK-STEINS;**

LUNDI 18 JUIN 1858, à 5 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M^e MOXHON et GILKINET, notaires à LIÈGE, en l'étude du premier nommé, rue Hors-Château, A LA VENTE AUX ENCHÈRES:

1^o D'UNE MAISON, rue de l'Étuve au coin de la rue St.-Michel, n^o 705, reconstruite à neuf, composée de 11 pièces et joignant à MM. Daigneux.

2^o D'UNE MAISON, rue du Crucifix, n^o 752, joignant d'un côté aux enfans Larmoyer et de l'autre à M. J. B. Hanquet.

3^o D'UNE MAISON, rue du Crucifix, n^o 755, joignant d'un côté à M^{me} Hanay, de l'autre à la maison occupée par le sieur Collard tapissier.

4^o D'UN CAPITAL de 15000 francs, dû par M. Lefort, agent de change, et hypothéqué par privilège sur la maison qu'il habite rue Souverain-Pont, à Liège.

Des annonces ultérieures feront connaître le jour de la vente de la grande maison de M. Beck-Steins, rue de la Régence, à Liège, et de celle y attenante, rue du Crucifix.

S'adresser chez les dits notaires pour connaître les titres et conditions et pour voir les maisons chez M. BECK-STEINS, rue de la Régence, de dix heures du matin à quatre heures du soir. 794

VENTE

**POUR
sortir de l'indivision.**

LUNDI 25 JUIN 1858, à 10 heures du matin,

Le notaire BIAR vendra en son étude, Place St.-Paul à Liège, les

immeubles et rente

DONT LE DÉTAIL SUIT :

1^{er} LOT. — UNE MAISON, cour, étables et jardin, le tout ne formant qu'un ensemble, contenant environ 40 ares, situé au quai des Carmes à Jemeppe, tenant de deux côtés à M^{me} Neuville et d'un 3^e à la grand route.

Cette propriété qui, par sa situation vis-à-vis des établissements de M. Cockerill, et à portée du Pont qui va être construit sur la Meuse, conviendrait parfaitement pour une maison de campagne ou pour y établir un commerce, sera d'abord exposée en 2 lots et réexposée en un seul.

2^{me} LOT. — UNE MAISON avec jardin, située derrière l'église à Jemeppe, tenant à M. Bougniet et Chefnay.

3^{me} LOT. — UNE PIÈCE DETERRE de 5 verges grandes, située même commune, en lieu dit sur les Rieux, tenant à M. Marquet et Levoz.

4^{me} LOT. — UNE AUTRE PIÈCE DE TERRE, contenant 4 v. g. située à Pansy commune de Montegnée, tenant à M. Franckinoulle et Hauzeur.

5^{me} LOT. — UNE IDEM, même situation, contenant 5 v. g. 7 petites, tenant à M. Degive et Hauzeur.

6^{me} LOT. — ET UNE RENTE de 55 francs due par M. Guimot d'Ivoz.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du dit notaire. 81

EN SUITE DE SURENCHERES

Le notaire PAQUE, à Liège, ADJUGERA DÉFINITIVEMENT au plus offrant, le lundi 11 de ce mois, à 10 heures, en son étude,

LES IMMEUBLES SUIVANS,

- SITUÉS A FEXHE PRÈS SLINS, savoir :
- 1° UNE MAISON, cour, grange, étable avec jardin de 1/2 verges, situés au lieu dit Bientenhaye, sur la mise à prix de 440 francs en sus d'une rente d'un muid.
 - 2° UNE PRAIRIE de 7 1/2 verges, située au même lieu, sur la mise à prix de 1.050 frs.
 - 3° Et UNE PRAIRIE de 15 verges, sise au Tombeux, sur la mise à prix de 3.202 frs. 50 c.

LUNDI 25 DE CE MOIS, à 10 heures,

Le notaire PAQUE, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Souverain-Pont,

DEUX MAISONS,

avec cours et porte-cochère, sises à Liège, rue St.-Remi, n° 471, faisant le coin de la rue des Clarisses, et face à la rue Bertholet. Elles seront exposées séparément et ensuite ensemble, aux conditions que l'on peut voir en ladite étude.

VENTE

POUR sortir de l'indivision.

LE JEUDI 28 juin 1838 à 2 heures de relevée,

M. le Juge-de-Paix du canton de Glons, en l'étude et par le ministère du notaire STASSE, résidant à Alleur,

IL SERA PROCÉDÉ

à la

vente aux enchères;

1° D'une PIÈCE de TERRE de 47 ares 85 centiares, située au lieu dit Buisson des Houilles à Waroux, commune d'Alleur, joignant d'un côté au chemin de Waroux à Villers-l'Évêque, d'un autre à M. Michel de Clerex de Waroux, d'un 3° à Renier-Baré, et du 4° à la cathédrale de Liège.

2° Et d'une AUTRE PIÈCE, contenant 3 hect. 18 cent., située au même endroit, joignant de deux côtés à M. Michel de Clerex de Waroux, d'un autre au même et à Charles et Guillaume Florquin et du 4° au chemin de Waroux à Xhendremael et à M. Joseph de Clerex de Waroux.

Cette dernière pièce sera divisée en huit portions qui auront chacune une contenance d'un demi bonnier ancienne mesure locale et qui seront adjugées séparément.

On peut acquérir avec toute sécurité et on donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges M. le Juge-de-Paix à Fexhe-Slins ou au notaire STASSE dépositaire des titres.

Vente

DE

TERRES A LABOUR.

LUNDI 18 JUIN 1838, à 3 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère du notaire STASSE, résidant à Alleur,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES

PIÈCES DE TERRE

Dont la désignation suit :

COMMUNE D'ALLEUR.

- 1° Une de 87 ares 18 centiares, située à l'endroit dit dans l'enclos Houbin, joignant de deux côtés à Mme. Defaveau née de Clerex de Waroux, d'un autre à Mme. Renoz, et du 4° au chemin tendant de Hombrouck vers Waroux et Xhendremael.

COMMUNE DE FEXHE-LEZ-SLINS.

- 2° Une de 58 ares 19 centiares, située au lieu dit devant l'Église, joignant du nord à M. de Fabri-Beckers, du midi à François Canal et du couchant à Jean Houbin.
- 3° Une de 52 ares 51 centiares, située au lieu dit Dessus les Chênes, tenant du levant à Houbin, du midi à Jean Villers et autres, et du couchant à Guillaume Barbe.
- 4° Et une de 170 ares 17 centiares, située au lieu nommé Babelogne, joignant du levant aux enfants Jean Sauveur, du midi aux enfants Guillaume Watrin et autres, du couchant à Pierre Canal ou André Lambert, et du nord au chemin de Glons à Liège.

Cette dernière pièce est bordée du côté du nord de 59 beaux peupliers ayant tous 7 à 8 pieds de pourtour et d'une grande hauteur, lesquels seront compris dans l'adjudication. S'adresser audit notaire STASSE pour connaître les conditions.

Vente d'Epeautre.

MARDI 12 JUIN 1838, à 9 heures du matin,

LA COMMISSION DES HOSPICES DE LIEGE,

EXPOSERA EN VENTE PUBLIQUE,

une partie d'épeautre

DE LA DERNIÈRE RÉCOLTE. 868

LE LUNDI 18 juin 1838, à 2 heures après midi,

Au domicile de M. DELIÈGE, négociant à CEREXHE, commune de CEREXHE-HEUSEUX, le notaire MONFELT, procédera à la VENTE PUBLIQUE,

d'un bâtiment

Avec environ 5 bonniers de jardin, terre, pré et prairies, le tout situé dans ladite commune de Cerexhe-Heuseux, appartenant aux filles de feu François Lacroix; aux conditions dont on pourra prendre connaissance 8 jours avant la vente, chez M. FLECHET, avocat, rue Féronstrée, à Liège, et chez ledit notaire MONFELT. 849

ADJUDICATION DE TRAVAUX

A CHOKIER.

LUNDI 18 Juin 1838 à dix heures de relevée,

A la mairie de Chokier, les Bourgmestre et échevins feront procéder à

L'ADJUDICATION PUBLIQUE

Et aux RABAIS des TRAVAUX à faire pour la reconstruction de la

TOUR DE L'ÉGLISE,

De la Maison Presbytérale de CHOKIER,

et pour réparation de la maison de l'Instituteur.

Les devis estimatifs et les plans de ces travaux ainsi que le cahier des charges sont déposés à la mairie et en l'étude du notaire FRAIKIN à Chokier.

Pour être admis comme adjudicataire il faudra fournir avant l'époque de l'adjudication une soumission en due forme. 877

VENTE

DE

PARCELLES DE TERRAINS COMMUNAUX,

A SOUMAGNE,

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL.

Le LUNDI 18 JUIN 1838, et le lendemain, à 8 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude de M^e LEGRAND, notaire à Soumagne,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DE

54 PARCELLES DE TERRAIN

appartenant à la commune de Soumagne et y situées, mesurant ensemble 227 ares 70 centiares. Cette vente aura lieu en 54 lots, détaillés au cahier des charges, clauses et conditions duquel on peut prendre connaissance en l'étude dudit notaire. 825

A VENDRE

EN MASSE ET DE GRÉ A GRÉ,

UNE SUPERBE

PROPRIÉTÉ

PATRIMONIALE,

SITUÉE A LA BOVERIE LEZ-LIÈGE,

Consistant en une VASTE et BELLE MAISON parfaitement bien distribuée et solidement bâtie, ayant au rez-de-chaussée un beau salon, un appartement, deux chambres, cuisine, belles caves et autres constructions, telles que remises, écuries; cinq pièces au premier; de vastes greniers; deux cours, l'une en face l'autre derrière les édifices; un beau jardin, trois prairies, tenant le tout ensemble et formant un pourprés aggloméré de

huit bonniers et demi

MESURE ANCIENNE,

Située au CENTRE DE LA BOVERIE. Cette magnifique propriété touche par ses prairies à la Meuse, et canal de l'Ourthe. L'érection du Pont neuf et la ligne définitivement arrêtée du Chemin de Fer de Bruxelles à Cologne, en établissant de faciles communications, pour la Boverie, rendent la propriété éminemment propre à toute sorte de destination, et particulièrement à celle de tout grand établissement industriel quelconque.

S'adresser pour voir les titres de propriété, et le plan figuratif au notaire LEROUX à Visé, chargé de la vente.

Vente

BONNES RENTES.

LUNDI 11 JUIN 1838, A 2 HEURES,

le notaire PAQUE procédera, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, à l'ADJUDICATION DÉFINITIVE sans remise ni réserve,

DES RENTES

ANNUELLES ET PERPÉTUELLES suivantes;

- 1° Une de 96 francs 28 c., due par la veuve DDé. Houyet, au capital de 2626 francs.
- 2° Une de 585 frs. 47 c., due par M. Bethune-Fassin, au capital de 19.449 frs. 20 c.
- 3° Une de 505 frs. 65 c., due par M. A. Magnée, au capital de 8676 frs. 20 c.
- 4° Et une de 54 frs. 70 c., due par M. l'avocat Vincent, au capital de 1825 frs. 56 c.

Ces rentes, dont on peut voir les titres en ladite étude, sont bien constituées et servies par lesdites personnes, demeurant à Liège, et seront adjugées sur les mises à prix, savoir:

La première de 2000 fr. à la requête des héritiers bénéficiaires de Marie Marguerite Renier, veuve de Jean-Baptiste-Joseph-Charles Jaubert, décédée à Sterbeck, près Bruxelles, en 1851.

La deuxième de 14.000 fr. — La troisième de 6650 fr. — La quatrième de 1560 fr. 813

VENTE

POUR

sortir de l'indivision.

LE LUNDI, 11 JUIN 1838, à 10 heures,

M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

les rentes suivantes :

MONTANT.	CAPITAUX.	NOMS DES DÉBITEURS.	MM.
121 f. 56 c.	5038 95	Dn ^e . Doffein, de Liège.	
56 47	729 54	V ^e Louis Colson et Jn. Colson, de Votem.	
56 47	729 54	V ^e Nicolas Ghaye, d'Outre-Meuse.	
48 62	1250 75	Gilles Crahay, sur la Fontaine.	
48 62	984 60	Winand-Joassart, d'Outre-Meu ^e	
66 15	1653 10	Pascal Pillet, de Liège.	
16 41	532 50	V ^e Gilles Thonon et ses enfans.	
53 17	1529 54	Thomas-Joseph Cambresy, de Liège.	
15 80	516 05	Eustache et Simon Lacomble, de Momalle.	
510 55	17,018 40	M. Hilarion comte de Liedekerke-Beaufort, et M ^{me} son épouse, née comtesse de Sandrouin.	
28 »»»	588 40	Joseph Darimont, de Lonneux.	
54 »»»	1080 »»»	Philippe Gendebien et Joseph Gardedieu, de Lonneux.	

Et une RENTE de 15 muids 7 setiers d'épeautre, due par lesdits Gendebien et Gardedieu.

Toutes ces rentes, dûment inscrites et reconnues, sont régulièrement acquittées.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions et voir les titres. 769

Vente

D'UNE

Superbe Propriété,

PRÈS DE LIÈGE.

LE MARDI 12 JUIN 1838, à trois heures de relevée,

M^e DE BEFVE, notaire à Liège, exposera en vente aux enchères publiques, en son étude,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

Avec cour, remise, écurie et fournil; jardins d'agrément et potager, ayant jet-d'eau et source très-abondante; bosquet et terre arable; le tout contigu d'une étendue superficielle de 2 bonniers 15 verges grandes, situé dans un vallon très-agréable, en la commune de Grivegnée, longeant la grand route de Liège à Chaudfontaine.

Les édifices sont entièrement neufs et construits très-solidement au goût moderne.

Ils sont propres, par leur distribution et emplacement, à un rentier et pourraient fort bien être convertis en établissement industriel.

Les fonds qui les environnent sont de première classe.

Il sera facultatif aux amateurs de traiter à l'amiable pour l'acquisition de cette propriété, avant le jour fixé pour la vente publique.

S'adresser, pour connaître les conditions, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281. 754

Vente de Meubles,

POUR

SORTIR DE L'INDIVISION,

AUTORISÉE PAR JUGEMENT DU TRIBUNAL CIVIL A LIÈGE.

Le LUNDI 11 JUIN 1858 et jours suivants,

À 10 heures précises du matin, au lieu du 22 mai, précédemment annoncée, il sera procédé, à l'hôtel du Canal de l'Ourthe à Tilff, par le ministère de M^r RADELET, notaire, de résidence à Ougrée, à la VENTE publique :

1^o DES EFFETS MOBILIERS

GARNISSANT LEDIT HOTEL,

Consistant principalement en commodes, garde-robes, horloges, tables, chaises, lits, matelas, bois de lit, linges de tables et autres, batterie complète de cuisine, etc.

2^o D'une forte partie de VINS, notamment vins Bourgeois, Bordeaux, Champagne mousseux, rhin, etc.

3^o D'un FONDS de COMMERCE en épicerie, indienne, etc.

4^o D'un bon CHEVAL de batelier.

5^o De DEUX solides BATEAUX d'Ourthe et de deux Chaloupes.

6^o Et d'une grande quantité de pierres de taille, dites doubleaux, provenant des carrières Ste.-Anne et Cheret.

Le tout appartenant pour douze quatorzièmes à M. MENTION et à ses enfants, et pour le surplus aux mineurs GHAYE.

ARGENT COMPTANT.

M. MENTION prévient le public que, ne dégarnissant en rien son hôtel, il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui jusqu'ici l'ont honoré de leur confiance. 795

ASSURANCE

CONTRE

INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE,

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N^o 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 140

Librairie Nationale,

RUE VINAIVE D'ILE, N^o 46,

DE FELIX PALANTE.

SOUSCRIPTIONS A TOUTES LES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

EN VENTE :

L'Histoire des Francs-Maçons, par Dubruel, 2 vol. in-18, prix 5 fr. »
 Guide de la Ménagère, Manuel complet de la maîtresse de maison, par M^{me} Demarson, 2 vol 5 »
 Manuel de la Conversation et de la pureté du Langage, recueil complet des locutions vicieuses les plus usitées en Belgique, avec leur correction, et suivi des locutions latines et italiennes habituellement employées, avec leur traduction française, 1 vol. de 170 pages in-18, 1 »

PROVINCE DE LIÈGE. — TRAVAUX PUBLICS.

Vendredi, 22 du courant, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et sous approbation de la députation du conseil provincial, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux ci-après, savoir :

1^o La construction d'une partie de chemin de halage sur la rive gauche de la Meuse, le long d'un terrain appartenant à la dame Waems, à Hermalle.

2^o Idem d'une partie de chemin de halage, sur la même rive de cette rivière, le long des haies dites devant le Pont de Visé.

3^o Rectification, exhaussement et élargissement de différentes parties du chemin de halage de la Meuse, rive gauche, à partir et en aval de la Mailleue.

4^o Réparations et divers ouvrages d'entretien ordinaire, à exécuter en 1858, sur tout le cours de la même rivière dans cette province, en amont de Liège.

5^o Divers ouvrages d'entretien ou réparations, à exécuter pendant cette année, sur le cours de la rivière susdite, depuis le pont Maghin à Liège, jusqu'à la limite de la province de Liège, vers celle de Limbourg.

6^o Construction d'une partie de chemin de halage, le long et à la gauche de la rivière d'Embleve, en aval du pertuis ménagé dans la digue de barrage du moulin de Martin Rive.

7^o Idem d'une partie de chemin de halage sur la rive droite de la même rivière, à partir d'un peu en aval du passage d'eau de Hallenx.

8^o Travaux à faire pour débarrasser la ligne navigable de la dérivation de la rivière d'Ourte vers le pont d'Amercoeur, des pieux qui y gênent la navigation, qui se trouvent immédiatement au-dessus du bassin des communes, à la Boverie.

9^o Réparation à exécuter au local de la gendarmerie à Liège.

Liège, le 2 juin 1858.

Le gouverneur de la province de Liège,

Baron VAN DEN STEEN.

AVIS IMPORTANT.

Il est bon de prévenir les consommateurs de PILULES ÉCOSSAISES D'ANDERSON, et le public en général qu'il existe à Liège, (ou dans la province) une mauvaise imitation de ces pilules; et que les véritables et anciennement connues partout ne se débitent, revêtues du cachet de l'auteur, qu'aux seuls dépôts: à Liège, à la pharmacie de M. Davreux; rue royale, n^o 922, à Verviers, chez M. Etienne, pharmacien.

On continue de trouver aux deux mêmes maisons les PASTILLES PECTORALES de TOLU, d'HAYWARD, de LONDRES et L'HUILE ANTIRHUMATISMALE du D^r MESUA. 875

BOURSES.

PARIS, LE 7 JUIN.

Trois p. c.	80	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	5 5/4
Cinq p. c.	109 75	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2790	Dettes actives.	22 1/4
Obl. la vil. de Par.	1182 50	Id. passives.	—
Emprunt belge.	105 1/2	Emp. rom.	101 1/2
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99
Banque de Belgiq.	1455	Emp. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignoliste.	—

AMSTERDAM, LE 7 JUIN.

HOLL. Dette activ.	104 1/4	Certific. à Amster.	97 1/4
Dito 2 1/2.	54 15/16	POLOGNE. L. H. 500	145
Différée.	127 1/2	Pr. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	25 1/2	ESPAGNE. E. Ard.	21 7/8
Obl. synd. d'am	95-7/16	Dito grd.	21
3 1/2.	—	Dettes différ. anc.	6
S. de G. des P.-B.	187	„ nouv.	—
„ nouvelle.	—	„ passive.	—
Russie. Hope et C ^o	105	AUTR. Métall. 5.	102 5/4
1829. 5.	105	Brès. Obl. à Lond.	89 5/8
Inscr. au gr. livre	68 1/2		

ANVERS, LE 8 JUIN.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	114
Det. diff.	48 1/4	A NAPLES. Cert. Fal.	95 1/8
Empr. de 48 mill.	102	P Et. Rom. Lev. 1852.	102
Id. de 30 mill.	92 5/4	P Cert. à A. 1854.	101
HOLL. Dette activ.	54 1/8		
Rente rembours.	—	CHANGES.	
AUTRICHE. Métall.	106 5/8	A Amsterd. C. jours.	3/8 1/2 p.
Lots de fl. 100.	514	Id. 3 mois.	—
„ 250.	452	A Rotterdam. C. jours.	3/8 1/2 p.
„ 500.	755	Id. 3 mois.	—
POLOG. Lots H. 500.	115 5/4	Paris. C. jours.	1/8 av.
„ H. 500.	142	Id. 3 mois.	7/8 1/2 p.
BRÈS. Em. L. 1854.	80 1/8	Londres. C. jours.	40 1/2
ESPAGNE. Ardoins.	21 7/8	Id. 2 mois.	40 1/2
Dettes passiv. 1854.	—	A Francfort. C. jours	55 7/8
„ Différée.	6	Id. 3 mois.	55 1/2
DANEMARC. E. Notf.	95 1/2	A Bruxelles et Gand.	1/8
Dito à L.	74 1/2		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 8 JUIN.

Par suite de 1/2 0/0 de baisse à Paris, l'actif espagnol était faible à la bourse de ce jour, ouvert 21 5/8 9/16 et reste 21 1/2 papier au comptant et 21 7/16 argent; on a fait passablement d'affaires. Primes au 14 1/2 courant 21 5/4 dont 1/8 0/0 cours. Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, 116 1/2 5/4 et reste 117 0/0 cours. Actions de la Banque d'Industrie, 106 1/4 argent après l'émission, et 106 1/2 cours.

BRUXELLES, LE 8 JUIN.

Dette active 2 1/2	54 5/8	P Brasseries.	101
Emp. Rothschild.	102	P Tapis.	108
Fin courant.	102	P Fer d'Ougrée.	100
Emp. de 30 mill.	92 1/4	P Mutualité.	118 et P
Fin courant.	92 1/4	P S. C. Bruges.	98
Emp. de 1852 (4).	96 1/2	P Monceaux.	108
Act. de la Soc. G.	856	P Act. Réunies.	102 1/2
Emp. de Paris.	1778	P Borinage.	100
S. de Comm. de c.	149	P Houyoux.	95
B. de Belgique.	140	A Papeterie.	106
C. de S. et Oise.	112 et P	P Lits de Fer.	110
Hauts-Fourneaux.	150	P Luxembourg.	105
Banque Foncière.	105	P Civile.	145
Idem.	99 3/4	A Herve.	110
Flenu.	210	P Ch. de Fer de Col.	1010
Hornu.	148	P Ch. de B., M. et B.	125
Selessin.	154	P Asphalt.	122
Soc. Nationale.	128 1/2	Holl. Dette active.	54
Levant du Flenu.	174	P Losrenten inscrit.	99 7/8
Ougrée.	106	P Autriche. Métalliq.	106 1/4
Sars-Longscham.	174	A Naples. C. Falcon.	95
Chemin de Fer.	97	Espagne. Ardoins.	21 5/8
Vennes.	80	P Fin courant.	—
St-Léonard.	115	A Prime un mois.	21 1/2 D. 1
Chatelaineau.	146 1/2	P Différée de 1850.	—
Ververies.	125 1/2	A Idem de 1855.	—
Betteraves.	126	P Passives.	—
Verreries de Charl.	120	P Brésil. E. de Roth.	80
L'Espérance.	120	P Rome. E. de 1854.	101 5/4

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DES 7 ET 8 JUIN.

Le koff han. ch. d'avoine. — Le kok oldemb. ch. d'avoine. — Le smak kniph. ch. de cuivre et avoine. — La goelette belge ch. de graine de navettes et manufactures. — La gall. pruss. ch. de graine de navettes. — Le bateau à vapeur ch. de café, tabac, cuivre, coton, 5 voitures et 75 passagers. — Le koff old. ch. d'avoine. — Le koff han. ch. d'avoine.

PLACE D'ANVERS, LE 8 JUIN.

Café. — Sans affaires marquantes à signaler aujourd'hui dans cette feve.

Cuir. — Environ 800 Montvidéo secs de poids divers ont été payés de 57 1/2 à 44 1/2 cents.

Potasse. — 54 barils potasse d'Amérique avariée ont été réalisés hier après-midi en vente publique de fr. 25 à 52 par 50 kil. Aucune vente de gré-à-gré n'a été citée depuis celle de 250 barils de New-York mentionnée hier.

Riz. — On a fait 450 balles Java, mais le prix payé n'a point été cité.

Sucre brut. — On cite la vente de 50 caisses Havane blond, marchandise fraîche importée par le Rubens, on dit au prix de f. 18 5/4 pav. national.

Sucre raffiné. — Il s'est écoulé pour l'exportation environ 5,000 pains méis à divers prix, et environ 1000 kil. lumps à fr. 16 1/2.

Le sirop se raisonne de f. 35 1/2 à 56 escalins par 100 livres.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.

AVIS INTÉRESSANT.

Le 7 Juillet 1858,

Définitivement et irrévocablement, aura lieu à Vienne, sous la surveillance du Gouvernement, le tirage

DE LA VENTE PAR ACTIONS

DU

Riche Domaine Seigneurial N. 116,

PRES DE ZNAIM, AVEC TOUTES DÉPENDANCES,

DE LA

Belle Campagne Lichtenberg N. 97,

EN AVANT DE VIENNE,

DE DEUX GRANDS ET SUPERBES JARDINS,

Taxés juridiquement à UN MILLION 815,250 florins valeur de Vienne,

ET

DE LA GRANDE TERRE FRANCHE DE RIBNY N. 3,

en MORAVIE, avec Jardin, Maison, Champs, Prés, Forêt, etc., d'une valeur de fl. 200,081 35, V. de V.

Les 25,586 gains accessoires en argent, consistent en florins 20,000, 10,000, 9,000, 8,000, 7,000, 6,000, 5,500, 4,600, 4,000, 3,000, 2,000, 1,000, etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE : 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 rouge; pour 200 francs, 15 actions dont 2 rouges; et pour 500 frs., 20 actions dont trois rouges. Le moindre gain, sur d'une action rouge, est de 5 florins V. de V., mais elles jouissent de l'avantage essentiel de participer à un tirage spécial de 2,200 primes, dont la principale est la GRANDE TERRE FRANCHE DE RIBNY; et la moindre de 10 fls. V. de Vienne.

Le paiement peut se faire en remises sur notre ville, Paris, Bruxelles, etc.; ou contre notre mandat après réception des actions; en s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, ainsi qu'à son temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnans.

Ecrire sans affranchir.

J.-N. TRIER et Comp.

banquiers et receveurs généraux à Francfort s/M.